

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2018

Commune de TREZIOUX

Membres en exercice : 11 Membres présents : 10 Voix délibérantes : 11	L'an 2018, le 06 novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de TREZIOUX, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert CHEMINAT, Maire. Date de convocation : 27 octobre 2018	Année : 2018 Séance : 9 Délibération : 41
--	---	--

Présents : Mesdames Marie-Laure RICHARD, Véronique BERGER et Messieurs Hubert CHEMINAT, Jean DUBOURGNOUX, Gérard PERRIN, Joël KUNZ, Georges RENARD, Frédéric BERTIN, Bruno GUIGON et Thierry MENDES

Excusé : M. Michel DEGOILLE (Procuration à M. Jean DUBOURGNOUX)

Secrétaire de séance : M. Georges RENARD

06112018-41 : Objet: Blason communal

Monsieur le Maire informe le conseil que deux élus portent le projet de doter la commune d'une marque symbolique en créant un blason.

Ce blason devra constituer un document historique dont la commune pourra faire usage pour ses représentations officielles et être exempt de toutes fautes historiques, techniques et de goût.

En application de la loi du 05 avril 1884, les communes disposent désormais de la souveraineté totale en matière d'armoiries.

La délibération du conseil municipal, qui en aura accepté la composition, est l'acte officiel par lequel le blason communal acquiert son existence légale.

Il s'ensuit que la description de ce blason, qui figure au texte de la délibération, devient la prescription officielle de ces armoiries.

Monsieur le Maire a consulté un expert bénévole, Monsieur Jacques Vigneron, pour mener à bien l'étude et la constitution des armoiries.

Monsieur le Maire propose le blason dont la description héraldique est :

« d'or à trois monts de sinople posés en bande, mouvante du quartier senestre de la pointe et accompagnés d'un tau de gueules surmonté d'un œil d'azur ».

Monsieur le Maire précise les motivations de ce choix :

- le tau de gueules fait référence à l'initiale de la commune
- ce tau associé à l'œil rappelle l'étymologie du nom de la commune (trois yeux) et montre les trois vues que l'on a vers les Monts Dore, les Monts Dôme et les Monts du Forez

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune adopte comme blason le projet décrit ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de cette documentation historique et héraldique, décide à 9 voix POUR et 2 CONTRE que la maquette qui lui a été présentée sera le blason municipal et que toutes les représentations officielles ou privées qui en seront faites devront se conformer au texte ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

En Mairie, le **06 novembre 2018**

Le Maire
H. CHEMINAT

